

Impôts : niche rime avec riche

Moins de mille riches contribuables parisiens se partagent 27,5 millions d'euros de réductions fiscales, selon un document de l'Assemblée nationale.

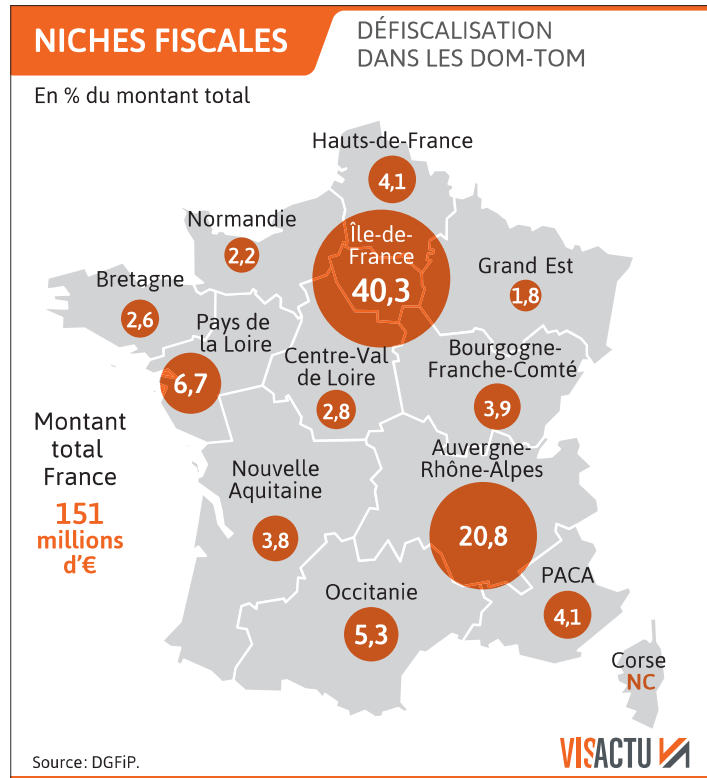
Vous voulez payer moins d'impôt sur le revenu ? Financez le cinéma français. Ou investissez dans le logement social outre-Mer. Dans les deux cas, vous y gagnerez des réductions d'impôt pouvant aller jusqu'à 18 000 euros !

La réduction et le crédit d'impôt, autrement nommés « niches fiscales », sont un sport bien français. Pour les seuls ménages, notre fiscalité abrite pas moins de 203 niches, qui représentent 36,5 milliards d'euros de manque à gagner pour l'État. À comparer aux 70 milliards d'euros de recette nette de l'impôt sur le revenu...

Avantage aux métropoles

Ces niches profitent d'abord aux plus riches des Français. On le savait, une étude pour le rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale vient le confirmer. Mais cette étude ajoute un élément moins connu : les niches profitent surtout aux Parisiens, à un degré moindre aux habitants des autres métropoles. Logique, Paris et l'Île-de-France (avec les Hauts-de-Seine et des Yvelines) abritent une proportion très élevée de ménages aisés. Mais les cartes que nous publions montrent le degré parfois très élevé de cette concentration géographique.

La plus spectaculaire est la réduction d'impôt sur le logement social outre-Mer, en jargon fiscal la « Girardin social » (du



nom de la ministre qui l'a créée) : plus de 40 % des réductions d'impôt bénéficient à des contribuables d'Île-de-France. Mieux, les seuls Parisiens représentent 14 % des bénéficiaires, pour 18 % des réductions. Dit autrement : 922 riches contribuables parisiens se partagent 27,5 millions d'euros ! Sans surprise, la métropole de Lyon permet à Auvergne-Rhône-Alpes d'arriver en deuxième position sur la « Girardin ».

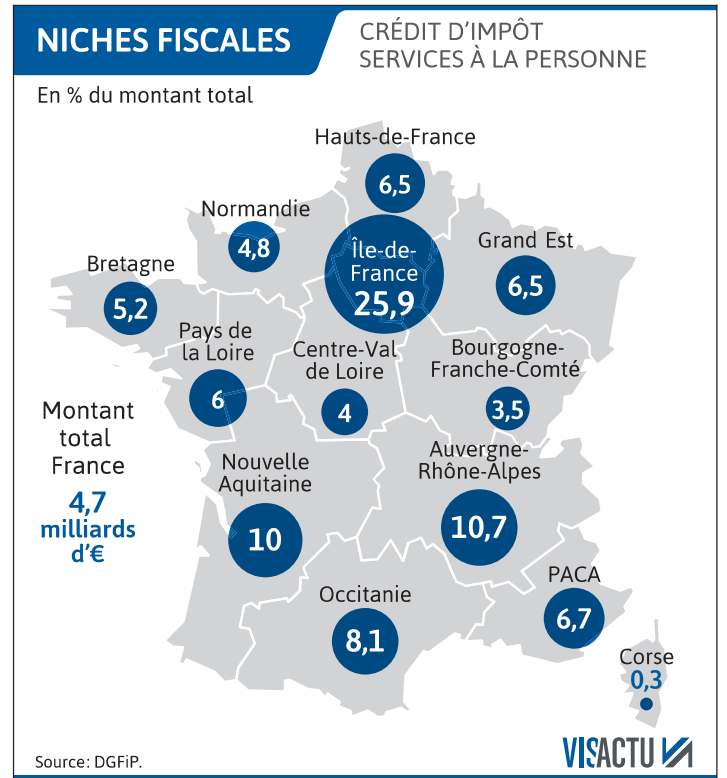
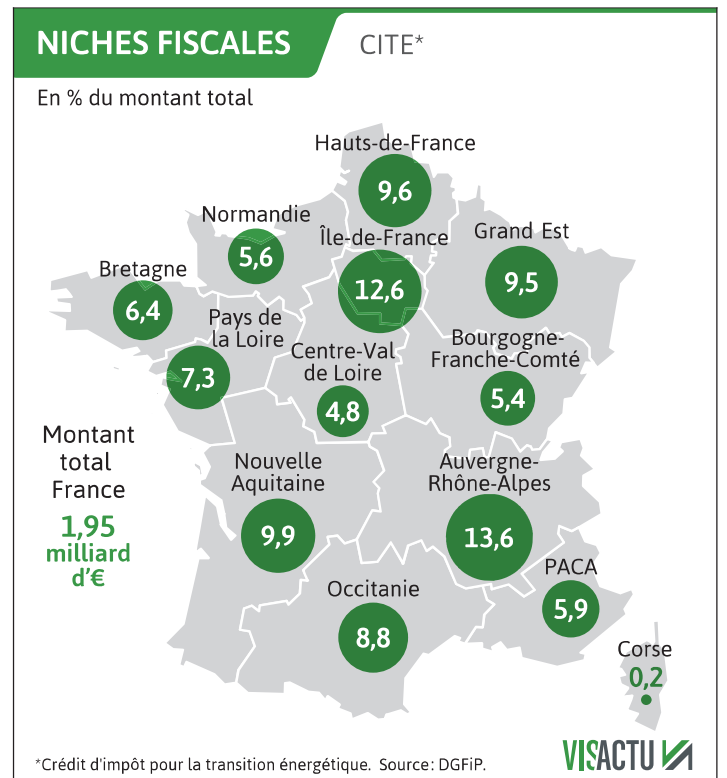
« Éviter les effets d'aubaine »

Ces aides fiscales peuvent être justifiées. Mais « il s'agit de bien cerner les niches qui n'ont aucune efficacité sociale ou économique, et qui constituent des effets d'aubaine », souligne le député Joël Giraud (Hautes-Alpes, LREM), rapporteur général du budget.

L'utilité de la « Girardin social » apparaît discutable : « l'investisseur bénéficie de l'excellente qualité du locataire qui est souvent "semi-public" (office HLM, SEM) », vante une société conseil en « défiscalisation »... Mini-risque, maxi-gain. Et que dire des multiples « niches » sur le logement (Scellier, Duflot, Pinel) qui distribuent toutes un quart de trousseau aux Franciliens ? Ou de la niche sur l'investissement dans le cinéma, les SOFICA : 594 contribuables parisiens se partagent 2,7 millions d'euros (10 % du total).

« Niche » ne rime pas toujours avec « Paris » et « riche ». Ainsi du crédit d'impôt sur la transition énergétique, dont les bénéfices sont mieux répartis sur le territoire. Quand on veut...

Dossier de Francis BROCHET



Polémique sur les emplois à domicile

Le crédit d'impôt favorisant l'emploi à domicile est la « niche » à la fois la plus populaire et la plus discutée. Elle coûte cher (4,7 milliards d'euros), et bénéficie surtout aux ménages aisés, qui profitent de « domestiques » subventionnés par l'État, selon ses détracteurs. Elle crée de vrais emplois en « blanchissant » du travail au noir : c'est l'argument principal de ses partisans, qui ont su convaincre les gouvernements successifs. Ajoutons qu'elle est plafonnée à 12 000 euros. Les bénéfices de la niche pour l'emploi à domici-

le sont en effet concentrés sur les plus riches, pour un tiers (34 %), et sur les Parisiens (9 %). Ils le sont moins que d'autres niches, comme les SOFICA sur le cinéma, mais davantage que le crédit d'impôt pour la garde d'enfants à domicile : 24 % pour les plus riches, seulement 3,5 % pour les Parisiens. Regardons maintenant au bas de l'échelle : la niche aide peu les plus modestes, puisque 14 % seulement des bénéficiaires ont un revenu inférieur à 12 639 euros. Une subvention pas vraiment « sociale ».

Grand débat : une baisse sinon rien

Téméraire, Gérard Darmanin ! En plein grand débat, il a osé proposer début février de revoir le système des niches fiscales. Elles profitent « aux plus aisés », rappelait le ministre de l'Action publique, et ainsi elles « donnent des coups de canif au contrat » entre l'État et les citoyens. Solution : abaisser pour les plus aisés le « plafond » des réductions et crédits d'impôt, fixé aujourd'hui entre 10 000 et 18 000 euros (selon les niches). La réponse de l'Élysée n'avait pas tardé, sèche et définitive : « Le débat, oui, mais la ligne, ce n'est pas une augmentation d'impôts », avait assené Emmanuel Macron en conseil des ministres.



Gérard Darmanin a été recadré. Photo François LO PRESTI

« Politique souterraine en faveur des ménages aisés »

Plus récemment, c'est le délégué général de LREM qui s'est fait recadrer pour la même raison : Stanislas Guerini avait envisagé une augmentation de l'impôt sur les successions... La ligne politique de l'Élysée est claire. Puisque le mouvement des gilets jaunes résulte d'une révolte fiscale, la réponse passe par une baisse des impôts. L'objectif de « plus de justice et d'efficacité » signifie d'abord moins d'impôt. Cela apparaît dans le document du gouvernement présentant le chapitre « fiscalité et dépenses publiques » sur le site du grand débat. Il souligne le poids des prélèvements obligatoires en France, « le plus élevé des pays riches ». Il suggère de baisser les dépenses, et rappelle que les Français « bénéficient de prestations sociales importantes ». Mais pas un mot sur les « niches »...

Les niches constituent une « politique souterraine en faveur des ménages aisés », explique le sociologue Alexis Spire dans « Résistances à l'impôt » (Seuil). Résultat : « dans leur écrasante majorité, celles et ceux qui profitent de cette politique souterraine n'ont absolument pas conscience d'être aidés par l'État ». 10 % d'entre eux assimilent ce cadeau fiscal à une aide d'État, contre 49 % des bénéficiaires de prestations sociales. En clair, les assistés, c'est les autres.

Dispositif	Coût total en €	Avantage fiscal du dernier décile (de l'ensemble des contribuables)	Taux de concentration sur le dernier décile	Nombre de bénéficiaires	Nbre de bénéficiaires du dernier décile (de l'ensemble des contribuables)	Taux de concentration sur le dernier décile
Réduction Logement Social DOM	151 028 640	149 005 083	99%	6 466	5 983	93%
RI Investissement Malraux	31 721 438	30 115 142	95%	4 058	2 726	67%
RI Investissement dans une SOFICA	29 225 626	25 404 957	87%	7 405	5 981	81%
RI Investissement Mécénat	3 482 681	2 986 466	86%	5 282	3 736	71%
Réduction Scellier	1 215 518 315	1 037 703 909	85%	261 266	193 616	74%
Réduction Pinel	506 149 917	416 209 889	82%	123 377	88 838	72%
Réduction Duflot	122 091 793	98 839 677	81%	31 263	22 148	71%
Réduction Censi-Bouvard	182 550 271	146 150 504	80%	57 498	38 843	68%
RI Logement DOM	100 181 851	78 684 151	79%	21 291	11 476	54%
RI Conservation ou restauration d'objets mobiliers	577 572	433 205	75%	700	427	61%
RI Dons	1 557 211 933	880 510 814	57%	4 463 914	1 570 115	35%
CI en faveur des métiers d'art	1 075 451	583 840	54%	237	82	35%
Crédit d'impôt services à la personne	4 738 490 305	2 361 248 707	50%	4 089 085	1 387 273	34%

Ce tableau montre le niveau de concentration des « niches » sur les contribuables les plus riches. La plus concentrée est la réduction d'impôt pour le logement social en outre-Mer : sur 151 millions d'euros de réductions d'impôts, 149 millions vont aux 10 % de Français les plus aisés, soit 99 %. Elle bénéficie à 6 466 foyers fiscaux, dont 5 983 du dernier décile, soit une concentration de 93 %. Infographie VISACTU